



Accident sur parking avec véhicule non assuré

Par **paolina**, le **02/06/2009** à **20:40**

Bonjour,
un ami a causé un accident sur un parking et à pris la fuite car il n'était pas assuré à l'époque il n'y a eu que des dégats matériel que risque t 'il , en plus il est au chômage et n"a pas de quoi payer , il a juste une maison hérité de ses parents. JE VOUS REMERCIE, par avance, pour votre réponse

Par **Solaris**, le **02/06/2009** à **21:20**

Bonjour,

Il faudrait prendre ses responsabilités et assumer. Je pense que vous n'apprécieriez pas que l'on emboutisse votre voiture et que la personne s'enfuit.

Si vous le pouvez prenez contact avec la personne que vous avez embouti car si la personne dépose plainte et que les gendarmes vous retrouvent les sanctions seront plus lourdes.

Par **paolina**, le **02/06/2009** à **22:14**

MERCI POUR VOTRE REPONSE. Justement cette personne ne sachant plus que faire à attendu avant de répondre à l'assurance adverse et elle est convoquée au commissariat pour dépôt de plainte sans doute. Si elle avait eu de quoi payer son assurance elle ne n'aurait pas

du tout agit de cette façon, bien entendu. Des fois des accumulations de mauvais choix de vie, des déprimés font que nous nous enlisons dans nos problèmes et qu'un événement même minime fait que l'on ne fait pas toujours ce qu'il faut faire.

Par **Tisuisse**, le **02/06/2009** à **23:32**

Bonjour,

Pour connaître les sanctions encourues, un port-it spécial est consacré à ' conduite sans assurance ". Vous le trouverez dans la catégorie "droit routier" en en-tête des topics.